



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de M. Pascal HIRAUX, Maire.

Etaient présents :

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Sébastien GÉRAL, adjoints

Ghislaine CHAMBE, Madeleine SIMONETTI, Alain SANCHIS, Philippe DELMOTTE, Florence MADIOT, René GAUVIN, Gaëlle LORA, Rémi PELLETIER, Nastassia DRAGOJEVIC, Mathilde CONTE, Alexandre BRION, conseillers municipaux

Madeleine SIMONETTI est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
2. Affectation de résultat 2025 au budget primitif 2026
3. Désignation des représentants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
4. Désignation des délégués de la Caisse des Ecoles
5. Désignation des délégués auprès de Communes Forestières France et de Collectivités Forestières Ile-de-France
6. Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77

Point d'information de M. Le Maire

Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°24.01_2023 du 27/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la Commission des Finances du jeudi 5 février 2026,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Montgé-en-Goële,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Montgé-en-Goële,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Montgé-en-Goële,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2. AFFECTATION DE RESULTAT 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu la délibération 01_2026 de reprise anticipée du résultat 2025 au budget primitif 2026 ;

Vu la délibération 18_2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **DÉCIDE ET INSCRIT** une affectation de résultat comme suit :
 - **Compte D001 :** 77 532,77 € en section dépenses d'investissement
 - **Compte R002 :** 341 972,87 € en section recettes de fonctionnement
 - **Compte 021 et 023 :** 301 351,17 € virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu de transmettre la liste suivante :

Gérard DUBOIS	Mikael HOUREZ
Philippe DELMOTTE	René GAUVIN
Sébastien GERAL	Alexandre BRION
Rémi PELLETIER	Madeleine SIMONETTI
Alain SANCHIS	Gaëlle LORA
Kévin LE BRETON	Raynald GEFFROY
Xavier VAN MOORLEGHEM	Grégoire PROFFIT
Evelyne JACQUES	Nastassia DRAGOJEVIC
Jean-Pierre MADIOT	Mathilde CONTE
Franck LE GUENNEC	Isabelle GUERROUDJ
Karen DARDE	Ghislaine CHAMBE
Magali GERAL	Florence MADIOT

4. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CAISSE DES ECOLES

Considérant que, selon les statuts de la Caisse des Ecoles Cuisy-Montgé-Vinantes, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Sont candidats :

- Délégué titulaire : Isabelle GUERROUDJ
- Délégué suppléant : Mathilde CONTE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'élire les candidates ci-dessus.

5. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE COMMUNES FORESTIERES FRANCE ET DE COLLECTIVITES FORESTIERES ILE-DE-FRANCE

M. Le Maire informe que la Commune est adhérente à Collectivités Forestières Ile de France.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner au sein du conseil municipal, un délégué titulaire et son suppléant afin de représenter la commune dans les instances régionale et nationale de l'organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Sébastien GÉRAL
- Délégué suppléant : Pascal HIRAUX

6. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

M. Le Maire informe que la Commune est adhérente au Groupement d'Intérêt public d'ID77 et que suite au renouvellement des membres du Conseil municipal, il convient de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE M. Pascal HIRAUX, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

POINT INFORMATION DE M. LE MAIRE :

Avant d'aborder les questions diverses, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Michel MOUTON, maire de Longperrier durant 16 années et élu pendant 40 ans.

Il rappelle qu'il était un ami et un collègue apprécié de tous, reconnu pour sa grande gentillesse, son engagement et son investissement constant au service de la commune. Monsieur le Maire souligne également son implication en tant que président du syndicat du lycée.

Monsieur MOUTON nous a quittés samedi dernier. Ses obsèques auront lieu demain après-midi. Le Conseil municipal adresse une pensée émue et un hommage respectueux à cet élu très investi.

- Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal pourrait se tenir le 2 juillet 2026, sous réserve de confirmation.
Lors de cette séance, deux délibérations seront proposées concernant la vente de deux terrains situés rue de La Ferme d'en Bas, d'une superficie de 650 m² chacun, non viabilisés.
- La commune a reçu un courriel le 11 mai 2026 de la Préfecture concernant la **DSIL 2024**, relatif à un projet d'aménagement de la ruelle Saint Pierre incluant des jardins partagés et un contournement.
Ce projet, d'un montant de **485 471.24 €**, devait bénéficier d'une subvention DSIL 2024 d'environ **97 094.25 €**. Toutefois, jugé trop coûteux, il a été abandonné.
La commune a préféré confier les travaux à la société Agro'île, travaux comprenant le contournement, des haies et barrières en bois tressés, désormais réalisés.
Un courrier sera adressé à la Préfecture afin d'officialiser l'abandon du projet initial.
- Monsieur le Maire informe que l'opération de remplacement de l'éclairage public par des LED est une réussite. En effet, cette opération a permis de réaliser des économies d'énergie. De plus, notre fournisseur d'énergie a proposé des ajustements de la puissance des points de consommation de l'éclairage public.
- La Fédération Française d'Équitation nous informe avoir procédé à un audit du Centre Equestre Saint Thibault. Celui-ci a obtenu les labels :
 - Label d'activité Cheval Club de France
 - Label d'activité Poney Club de France
- **Élections dans les différents syndicats :**
 - RPI :**
Président : M. Pascal HIRAUX
Vice-président : M. Lionel PHILIPPE
Secrétaire : M. Ludovic FOLGALVEZ
 - Syndicat intercommunal des lycées**
Président : Éric journaux
 - SDESM**
Président : Pierre YVROUD
- Une réunion sera prochainement organisée à la mairie de Cuisy avec NEGGAL CONSULT concernant le projet de construction d'une nouvelle école. Le dossier de subvention sera déposé prochainement. La fin des travaux est envisagée pour la fin du premier trimestre 2027.
- Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu le 20 mai chez le notaire au Plessis-Belleville pour l'échange de terrain avec Monsieur Beaufile.
- M. Le Maire et Sébastien GERAL ont commencé des travaux de débroussaillage de l'ancien Lavoir, ce qui a permis de mettre en évidence les anciennes fondations, un puits et une citerne. Une nouvelle demi-journée de travail sera organisée avec les élus volontaires.
- M. Gérard DUBOIS informe qu'en vue de la réfection prochaine de la route de Cuisy une réunion publique, avec les riverains, est organisée le **29 mai à 19h**.
Monsieur Dubois souhaite également réunir la commission travaux et demande aux membres de transmettre leurs disponibilités.
- Le projet de travaux rue de la ferme d'en bas progresse favorablement.
Un relevé topographique a été transmis à la communauté de communes, qui a envoyé une DICT concernant un prélèvement amianté.

- **Problème d'égouts rue du Fief Mallet** : une canalisation est bouchée en partie haute, probablement par des matériaux de chantier. Intervention prévue par Veolia.
- **Collecte des déchets** : dysfonctionnements constatés pour la collecte des bacs jaunes et des déchets verts rue du Fief Mallet. Une pénalité sera été appliquée à la société Sépur par la communauté de communes.
- M. BOUCREUX a de nouveau signalé le stationnement illégal de la benne sur le trottoir de la Villa des Fleurs. La voie qui est privée est en cours de transfert dans le domaine public de la Commune qui en aura donc le pouvoir de police.
Dans l'attente, Monsieur le Maire adressera un courrier au propriétaire pour demander son enlèvement.
- Isabelle GUERROUDJ fait un point sur les manifestations à venir :
 - **Carnaval** : 27 mai à 15h (organisé par MSL)
 - **Barbecue musical** : 13 juin (organisé par MSL)
- Mme Gaëlle LORA demande un renforcement des passages de la gendarmerie suite à plusieurs cambriolages. Monsieur le Maire indique que la gendarmerie est informée et intensifiera ses patrouilles. Il rappelle également l'importance de déposer plainte systématiquement.
- M. Gérard Dubois signale un trou sur le trottoir devant le 11 rue du Vieux Château. Une intervention de Veolia est prévue prochainement pour reboucher ce trou.
- M. Le Maire rappelle l'interdiction de l'isolation par l'extérieur de toutes habitations lorsque celles-ci sont en alignement sur la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

La Secrétaire de séance,
Madeleine SIMONETTI



Le Maire,
M. Pascal HIRAUX

